



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

AR Prefecture

016-281600130-20210702-AR2021_101-AR
Reçu le 06/07/2021
Publié le 06/07/2021

AR / N° 2021-101

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE.**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente,

- VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 - VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 ;
 - VU le décret N° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;
 - VU le décret N° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise territoriaux ;
 - VU l'arrêté N° 2021-21 en date du 19 mars 2021 établissant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne pour la période 2021-2026 ;
 - VU les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Charente ;
- Considérant que ces fonctionnaires remplissent les conditions nécessaires précisées à l'article 6 du décret N° 88-547 du 6 mai 1988 susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise établie au titre de la promotion interne :

Au choix :

- *Madame Christine BARDET,*
- *Madame Magali BASSOULET,*
- *Madame Caroline BASTIER*
- *Madame Dominique BEGIN,*
- *Madame Christine BENETEAU,*
- *Madame Sylviane BESSON,*
- *Madame Patricia BLONDEL,*
- *Monsieur Cyril BRUNG,*
- *Madame Jeanine CAILLE,*
- *Madame Sandra COIFFARD,*
- *Madame Nathalie CORNUAUD,*
- *Madame Florence DUVAL,*
- *Madame Simone DUVERGNE,*
- *Madame Eva FATTORI,*
- *Monsieur Fabien FOURGEAUD,*

- Madame Sandrine GENARD,
- Madame Véronique GIN,
- Monsieur Jean-Jacques GOURSOT,
- Madame Nadine JEANNET,
- Monsieur Mickaël JOFROIT,
- Madame Sylvie LOISEAU,
- Monsieur Didier LYDWA,
- Madame Pascale MANDIN,
- Madame Monique MANGON,
- Monsieur Victor MONTEIRO,
- Madame Patricia MORISSON,
- Madame Stéphanie RENON,
- Monsieur Daniel ROBARD,
- Monsieur Cyril SICARD,
- Madame Corinne VERSABEAU,
- Madame Sandrine VIGNER.

ARTICLE 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au **1^{er} Août 2021**.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.
L'inscription est valable **deux ans**. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article 44 de la loi N° 84-53 ci-dessus visée.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Madame la Préfète de la Charente,
- Madame la sous-préfète de Cognac et Monsieur le sous-préfet de Confolens,
- l'ensemble des Centres de Gestion de la F.P.T,
- l'ensemble des collectivités et établissements affiliées au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente,

et est affichée au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant
Les instructions disponibles à l'adresse suivante :
www.telerecours.fr

Fait à ANGOULEME, le 02/07/2021

Le Président,



M. Patrick BERTHAULT.